

# **PROCES VERBAL** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2021** **19h00.**

*Nombre de conseillers : 15*  
*Nombre de présents : 11*  
*Pouvoirs : 2*  
*Votants : 13*  
*Absents : 4*

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 06 juillet 2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 24 juin 2021.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Hennon, Le Mazurier, Coulon-Garcia, Lemoine, De Meulenaere, Fasseler, Gérault, Grand, Guilloteau, Mayerowitz, Dujardin.

Absents excusés : Mesdames Bouillé qui a donné pouvoir à Monsieur De Meulenaere, Madame Teulade, Monsieur Michel qui a donné pouvoir à Monsieur Fasseler, Monsieur Merle.

## **ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Martine Le Mazurier est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 Mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : Demande de subvention au titre du FER 2021 pour la réalisation d'un Skate Park.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **DELIBERATION N° 0025-2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FER 2021**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet la réalisation d'un skate Park a Villegagnon pour un montant de travaux estimé à 77 000 € HT et un montant d'honoraires de 5 000€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré a l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme de travaux présenté par Prely Ingenierie (Maître d'œuvre) et son échéancier.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2021,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques

## **POINT SUR LE CONTRAT RUAL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réhabilitation d'une maison d'habitation rue de la Fontaine à l'Ange et le projet d'agrandissement et de mise aux normes PMR de la mairie.

Ce projet demande à être affiné cependant le dossier d'avant-projet sommaire sera prochainement présenté à la Région Ile de France et au Département de Seine et Marne afin de monter un dossier de demande de

subvention au titre des contrats ruraux. La subvention sollicitée représente 70% d'un plafond de travaux de 370 000€ HT.

## **POINT SUR LE COMMISSIONS ET AVANCEES DES TRAVAUX**

<b><u>URBANISME</u></b>	35 dossiers étudiés depuis le début de l'année. L'an dernier à la même époque 17 demandes.
<b><u>VIDEOPROTECTION</u></b>	Quelques élus rencontreront prochainement l'adjudant de gendarmerie chargé de l'étude du dossier afin d'affiner les priorités. Parallèlement des devis seront sollicités afin de connaître plus finement le reste à charge financier de la commune après subventions.
<b><u>LIAISON DOUCE</u></b>	Le chemin reliant Bannost à Villegagnon va être aménagé par la FDC77 en partenariat avec l'école dans le cadre d'un projet pédagogique. Le dossier de demande de subvention a été déposé le 30 juin.
<b><u>JARDIN EGLISE</u></b>	Le projet d'aménagement du jardin derrière l'église de Bannost a été retenu par la Communauté de Communes du provinois. L'aménagement sera réalisé par Initiative 77 dans le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021.
<b><u>SECURITE ROUTIERE</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Un radar Pédagogique a été commandé et sera installée pour la rentrée à l'entrée de Villegagnon en venant de Bannost.</li><li>- Un ralentisseur de vitesse est à l'étude à Villegagnon.</li></ul>
<b><u>ECOLE</u></b>	La classe de Villegagnon sera installée pour la rentrée de septembre dans un bâtiment modulaire à Bannost. Ce dernier sera livré en juillet 2021.
<b><u>ILLUMINATIONS DE NOEL</u></b>	Des décorations supplémentaires ont été achetées. Les prises permettant leur installation seront posées très prochainement.

## **QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

- La communauté de communes du Provinois reprend la gestion de la Piscine de Provins. Des tarifs plus attractifs seront proposés. La piscine sera fermée en septembre pour être rénovée.

**Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.**

Nom Prénom	Signature	Nom Prénom	Signature
<b>DE MEULENAERE Alexandre</b>		<b>GERAULT Gérard</b>	
<b>FASSELER Philippe</b>		<b>GRAND François</b>	
<b>COULON- GARCIA Leslie</b>		<b>GUILLOTEAU Christophe</b>	
<b>HENNON Brigitte</b>		<b>LEMOINE Vanessa</b>	
<b>LE MAZURIER Martine</b>		<b>MAYEROWITZ Patrick</b>	
<b>BOUILLÉ Blandine</b>	<i>Abste excusée</i>	<b>MERLE Philippe</b>	<i>Abst excusé</i>
<b>DUJARDIN Sylvain</b>		<b>MICHEL Patriek</b>	<i>Abst excusé</i>
<b>TEULADE Carine</b>	<i>Abste excusée</i>		